

# COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

---

## COMITÉ DE PARENTS

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le lundi 19 mars 2001, à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

### PRÉSENCES :

Représentants

Représentantes :

Isabelle Matte  
Danielle Deroschers  
Sylvie Picard  
Sylvie Gosselin  
Gilles Delisle  
Luc St-Germain  
Christian Grondin  
Monique Gagnon  
Pierre-Yves Daigneault  
Robert Marcil  
Jocelyn Bergeron  
Alain Déry  
Line Vachon  
Linda Bossé  
Manon d'Astous  
Lise B. Lavoie  
Gilbert Provost  
Carole Bélanger  
Paul Richard  
Diane Hamelin  
Alain Bissonnette  
Mario Boudreault  
Diane Fournier  
Marie-Élène L'Espérance  
Mario Boudreault  
Martine Létourneau  
Isabelle Giguère  
Pierre Benoit  
Jean-Guy Rochefort  
Claude Roy  
Linda D'Astous  
Johanne Gaudreau  
Richard Drolet  
Marie-Josée Ulrich  
Michel Parent  
Jean Therrien  
Gilles Perron

Adrien-Gamache  
André-Laurendeau  
Antoine-Brossard  
Armand-Racicot  
Carillon  
Curé-Lequin  
De La Farandole  
De La Mosai que  
De Normandie  
Des-Quatre-Saisons  
Du Jardin-Bienville  
Félix-Leclerc  
Gaétan-Boucher  
Gentilly  
Georges-É.-Cartier  
Gérard-Fillion  
Guillaume-Vignal  
Hubert-Perron  
Inter. St-Edmond  
Jacques-Rousseau  
Joseph De Sérigny  
Lajeunesse  
Les-Petits-Castors  
Marie-Victorin (Bros)  
Mgr-A.-M-Parent  
Paul-Chagnon  
Pierre D'Iberville  
Pierre-Laporte  
Plein-Soleil  
Saint-Jean Baptiste  
Saint-Joseph  
Saint-Laurent  
Sainte-Claire (Long)  
Samuel de Champlain (Bros)  
Samuel de Champlain (Long)  
Tournesol  
Comité ÉHDAA

Substituts :

Mimose Constant  
Lise Rémy  
France Labrèche  
Gilles Guay  
Marie-Élène L'Espérance  
Sylvain Lemay  
Yves Bernard  
Sylvie Picard

D'Iberville  
De Maricourt  
Des Saints-Anges  
Laurent-Benoit  
Pierre-Brosseau  
Tournesol  
Tourterelle  
Sainte-Claire (Bros)

Participante :

Madame Denise Benoit Lussier  
DGA

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Monsieur Gilles Delisle préside l'assemblée. Ayant constaté le quorum, il déclare la réunion ouverte. Il est 19 h 20.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

### Résolution numéro cp243-03-01

Il est proposé par monsieur Alain Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adoptée tel qu'il a été présenté.

**Adopté à l'unanimité.**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2001.

### Résolution numéro cp244-03-01

Il est proposé par Luc St-Germain que le procès-verbal du 19 février 2001, soit adopté avec les modifications suivantes :

Quelques noms ont été oubliés sur la liste des présences lors de la rédaction du procès-verbal. Les voici :

Mesdames Diane Fournier de l'école Les Petits-Castors, Isabelle Giguère de l'école Pierre-D'Iberville et Isabelle Forget de l'école Tourterelle.

Messieurs Gilles Guay de l'école Laurent-Benoît, Alain Déry de l'école Félix-Leclerc et Alain Bissonnette de l'école Joseph-De Sérigny.

Étaient aussi présents monsieur Pierre Bérubé et madame Danielle Larivière. Monsieur Claude Morin avait été mis sur la liste des présences mais il n'y était pas.

Au point 9 du procès-verbal nous devons lire : Madame Lussier nous présente le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes.

Au point 17 nous devons lire que c'est un montant maximum de 200 \$ pour un maximum de 10 personnes qui sera déboursé pour les membres des conseils d'établissement et les membres d'un OPP.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 4. MOT DU PRÉSIDENT.

Monsieur Gilles Delisle nous informe du décès du père de monsieur Serge Lefebvre directeur général de la CSMV. Des fleurs ont été envoyées, de la part du comité de parents. Nous lui offrons à lui et sa famille nos plus sincères condoléances.

Un dépliant est disponible à la porte pour indiquer la situation avant et après la loi 118 touchant la religion dans les écoles.

Monsieur Gilles Delisle demande s'il n'y aurait pas lieu de terminer les réunions plus tôt. Pour ce faire les réunions devraient se terminer à 22 h 30, même si les points de l'ordre du jour n'ont pas tous été vus. Ces points devraient être reportés à une autre réunion, par exemple le lundi suivant la réunion régulière du comité de parents. Un vote sera demandé sur ce sujet au point 18, soit à la parole au public.

## 5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Madame Denise Benoit-Lussier nous indique que les commissaires ont décidé, malgré la prise de position du comité de parents, de révoquer l'acte d'établissement de l'école De La Farandole. Si le jugement de la cour statue en faveur des parents, il sera plus facile pour la CSMV, en raison des conventions collectives, de faire marche arrière.

Des problèmes d'infiltration d'eau ont été détectés à l'école De La Farandole. Des problèmes de santé dus aux moisissures ont affecté certains enseignants et élèves. Les réparations ont été effectuées durant la semaine de relâche. Un rapport de ces réparations est disponible, vous pouvez en faire la demande à madame Lussier.

Monsieur Luc St-Germain demande si la Commission scolaire a mis en place des moyens pour s'assurer de la salubrité de toutes les écoles.

Madame Denise Lussier nous mentionne qu'une grande sensibilisation est faite auprès des directions école et que, dès qu'une plainte est formulée, il y a un suivi immédiat. S'il y a lieu la direction de la santé publique est avisée.

Elle nous avise par le fait même que de 30 M\$ à 40 M\$ seraient nécessaires pour la remise en ordre des 80 écoles de la Commission scolaire.

Madame Marie-Élène L'espérance demande ce qui se passera avec la bâtisse lors de la fermeture de l'école De La Farandole?

Madame Lussier lui répond que la bâtisse sera disponible pour location. Elle souligne que le conseil d'établissement a bien présenté un projet éducatif mais celui-ci n'en faisait pas une école à projet particulier, toutes nos écoles pourraient offrir un projet semblable.

Les éducateurs et éducatrices des services de garde en milieu scolaire ont une nouvelle convention collective. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, ils ont droit, entre autres, à des journées de maladie payées.

Monsieur Jocelyn Bergeron demande quels seront les impacts de cette nouvelle convention? Cela implique des coûts plus élevés pour les parents puisque les services de garde doivent s'autofinancer.

Madame Lussier nous informe qu'il est difficile de recruter des directeurs ou directrices d'école. Une étude est présentement en cours pour découvrir les raisons de ces difficultés. Les régions éloignées ont encore plus de difficultés que nous lors de leur recrutement.

Madame Lussier nous souligne le partenariat de la Commission scolaire avec l'OSMONT (Orchestre symphonique de la Montérégie) pour le dossier *Série Portée pédagogique* et espère être en mesure de nous donner plus de renseignements à la prochaine réunion.

Les nouvelles règles budgétaires du MÉQ seront envoyées vers le 22 mars 2001 aux commissions scolaires.

Madame Lussier nous fait part que dans le cadre de l'année internationale des bénévoles, les commissaires ont décidé de donner une soirée pour les bénévoles qui oeuvrent auprès des écoles de la CSMV. Dû au grand nombre de bénévoles ( environ 2000 ) un certain nombre d'invitations seront envoyées aux écoles. Toute cette opération se fera à coût minime. La date ciblée est le 2 mai 2001.

Suite à une question concernant le plan de communication de la CSMV, madame Lussier nous présentera, lors d'une prochaine réunion, les gestes clés retenus par les 6 comités mis en place.

## **6. PAROLE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

Une formation a été offerte sur l'éthique aux commissaires ainsi qu'aux commissaires parents.

Madame Gaudreau nous informe que madame Sénéchal a annoncé qu'un redécoupage scolaire aura lieu en 2001-2002, dû en partie à la baisse des ratios dans les écoles défavorisées. De plus, le secteur de Longueuil qui n'avait pas été touché lors du dernier redécoupage le sera. Ce redécoupage serait effectif pour 2002-2003.

De plus, madame Gaudreau nous mentionne qu'une décision a été prise dans le dossier de l'école Notre-Dame. Les enfants atteints de déficience intellectuelle lourde qui y sont scolarisés pourront terminer leurs études dans cette école s'ils le désirent. Les autres devront fréquenter l'école Mgr-A.-M.-Parent.

Finalement, lors de cette réunion des représentations ont été faites par l'école Sainte-Claire de Brossard concernant le déplacement possible d'élèves de maternelle pour cause de surplus.

Monsieur Claude Roy nous fait part de la réunion qui a eu lieu le 28 février dernier où cinq parents ont été invités à participer. Les parents ont été consultés sur la politique d'évaluation des apprentissages mise en place par le MÉQ. Il a de plus participé le 16 mars à une soirée offerte aux parents commissaires par l'ACPM.

## **7. PAROLE AUX REPRÉSENTANT DE L'ACPM.**

Madame Sylvie Picard nous indique que le 23 février, un dossier a été présenté sur les changements apportés par la loi 118. Les conseils d'établissement devraient apporter une vigilance plus accrue à ces changements; on pourrait assister à une course matière pour accaparer le temps disponible.

Dans le cadre de l'année des bénévoles, nous sommes invités à suggérer auprès de l'ACPM une personne qui se serait démarquée de façon particulière afin que son implication soit soulignée lors du congrès.

Elle rappelle le colloque qui aura lieu en fin de semaine, on souligne que certains ateliers demeurent disponibles.

## **8. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA.**

Monsieur Gilles Perron nous mentionne que les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne et qui sont dans l'incapacité de vivre l'intégration dans une classe régulière, resteront à l'école Notre-Dame, tandis que ceux qui sont capables de suivre l'intégration se verront offrir le choix de poursuivre à Notre-Dame ou d'aller à l'école Mgr -A.-M.-Parent. Tous les enfants qui s'inscriront dans les écoles de la Commission scolaire ainsi que ceux qui sont nouvellement diagnostiqués, iront à l'école Mgr -A.-M.-Parent.

Lors de la dernière réunion, il a été question des problèmes d'audition centrale et il y a eu présentation d'un plan de rééducation spécialisée. Une brochure est disponible pour présenter ce moyen de dépistage qui se greffe au PIP.

Il y a certains problèmes reliés au transport scolaire; ils seront discutés lors d'une prochaine réunion et monsieur Perron nous en fera un compte rendu.

Monsieur Delisle nous présente monsieur Jérémy Daoust, étudiant en éducation à l'UQUAM. Monsieur Daoust fait présentement un stage à l'école secondaire Antoine – Brossard et assister à une réunion du comité de parents faisait partie de son stage.

## **9. DEMANDE DE DÉROGATION POUR LES ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE.**

Les demandes de dérogation pour les écoles à vocation particulière nous sont attribuées pour une période de 3 ans. Nous en sommes à la première année.

Huit écoles, dont 7 de Brossard et une de Saint-Hubert ont demandé que l'anglais soit enseigné dès la première année du primaire. Cette demande ne semble pas avoir été acceptée.

Madame Lussier nous mentionne qu'il n'y aura aucun changement aux dérogations, mais qu'il peut y avoir des modifications au plan triennal.

Madame Marie-Josée Ulrich demande si un éventuel déménagement de l'école Tourterelle modifierait la demande de dérogation déjà acceptée par le MÊQ. Madame Lussier lui répond que seuls les actes d'établissement et la liste de destination des immeubles en seraient modifiés.

## **10. RÈGLES DE PASAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1<sup>er</sup> CYCLE DU PRIMAIRE AU 2<sup>e</sup> CYCLE DU SECONDAIRE.**

### **10.1 Question d'éclaircissement.**

Madame Sylvie Picard demande si une école secondaire peut se fixer des règles de passage plus strictes que celles annoncées dans la politique?

Madame Lussier nous informe que certaines écoles de Brossard ont des règles plus strictes permettant le passage du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Ces règles ont été instaurées dans le but de stimuler la performance des élèves de ces écoles. Elle souligne que certaines écoles à vocation particulière le font également.

## 10.2 Dépôt d'amendements.

Il n'y a aucun dépôt d'amendement.

## 11. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES.

Monsieur Alain Déry demande quand serons-nous consultés sur les actes d'établissements.

Madame Lussier nous répond qu'ils seront déposés en avril. Le document sera accompagné d'une section reproduisant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles. Le vote aura lieu en mai 2001.

Les écoles Curé-Lequin et Saint-Jude qui sont dans des locaux temporaires au 25, chemin de Chambly à Longueuil seront de retour dans leurs locaux dès le mois de janvier. On retrouvera donc les deux adresses sur le document

Madame Sylvie Picard demande pourquoi louer la bâtisse de l'école De La Farandole si on a besoin de locaux?

À court terme on n'a pas besoin des locaux, mais si le besoin se faisait sentir l'école serait remise à la disposition de la CSMV pour y reloger des élèves.

### 11.1 Dépôt d'amendements.

Aucun dépôt d'amendement.

### 11.2 Vote.

#### Résolution numéro cp245-03-01

Il est proposé par madame Isabelle Matte que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit adopté tel qu'il est proposé.

**Adoptée à la majorité.**

## 12. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET.

Madame Linda Bossé demande des éclaircissements sur le dernier paragraphe de l'alinéa 2.4 de la politique cadre régissant la préparation du budget.

La Ville de Saint-Hubert donne à l'ancienne CS Taillon 50 000 \$ pour le développement des activités parascolaires à condition que les écoles investissent le même montant en activités parascolaires.

La Ville de Brossard remettra à la CSMV des sommes en vertu du protocole; les ristournes sont conditionnelles aux investissements faits dans les écoles par la Commission scolaire.

Trente-cinq mille dollars (35 000 \$) ont été remis par la Ville de Brossard l'an dernier comme compensation pour l'entretien et l'immobilisation, cette compensation est basée entre autres sur le nombre d'heures d'utilisation.

Pour l'ancienne CS de Brossard, la commission scolaire doit investir dans les bâtiments pour que la Ville de Brossard investisse à son tour selon le protocole déjà établi.

Madame Marie-Josée Ulrich demande que la dernière phrase du point 2.4 soit clarifiée pour une meilleure compréhension des parents.

Monsieur Alain Déry demande si les règles budgétaires du 22 mars 2001 vont modifier le présent document?

Madame Lussier nous indique que le cadre comme tel ne sera pas modifié mais que certains chiffres pourraient l'être.

Un parent demande si le plein contrôle va être remis aux écoles en ce qui a trait à la consommation de l'énergie. Les centres de service devront s'aligner sur la volonté des directions d'école.

Suite à la décision de la Commission scolaire de décentraliser les coûts de consommation d'énergie vers les écoles primaires à partir de 2002-2003; un parent a demandé si les écoles auront le plein contrôle de leurs thermostats.

Madame Lussier répond que la Commission scolaire fera son possible afin de permettre aux écoles concernées de gérer elles-mêmes leurs thermostats.

Un parent demande de préciser dans le document que les coûts de consommation d'énergie seront calculés en fonction de la consommation réelle d'énergie des écoles concernées, et ce pour une période de plus d'un an.

Des documents ont été soumis à certaines directions d'école qui se disent prêtes à assumer ces nouvelles conditions. Le but de la décentralisation des coûts de l'énergie est de mettre à jour les problèmes reliés à la consommation. Certains amendements pourraient être apportés, suite aux demandes des directeurs d'école.

Madame Lussier rappelle que la décentralisation a d'abord pour but de rendre la décision et la responsabilité plus près de l'action, donc plus près des écoles.

Plusieurs parents trouvent que les explications données en ce qui a trait à l'alinéa 2.4 du document ne sont pas claires et ne permettent pas de prendre une décision éclairée. Ils demandent donc, de nouveau, à avoir des réponses claires à leurs questions.

### **Résolution numéro cp246-03-01**

Madame Marie-Josée Ulrich propose que le comité de parents repousse le vote à la prochaine réunion et que madame Hébert nous amène le document corrigé avec les modifications et les amendements.

**Adoptée à la majorité.**

#### **12.1 Dépôts d'amendements**

Aucun amendement.

Monsieur Gilles Delisle rappelle aux membres que les discussions seraient grandement facilitées si les amendements étaient envoyés, dans la mesure du possible, avant la rencontre de l'exécutif ou qu'une copie soit disponible pour chacun des membres dès le début de la réunion.

## 12.2 Vote

Le vote est reporté à la prochaine réunion.

## 13. CALENDRIER SCOLAIRE.

### 13.1 Question d'éclaircissements.

Madame Linda D'Astous demande si toutes les écoles de la CSMV ont bien reçu le calendrier. La réponse est oui.

Madame Martine Létourneau demande que les 4 congés pédagogiques du mois de juin soit replacés dans le courant de l'année et qu'il y ait plus de congés pédagogiques mobiles école durant l'année.

Madame Lussier nous informe que le congé du 26 octobre 2001 aurait pu être une 3<sup>e</sup> journée pédagogique mobile.

Madame Marie-Élène L'Espérance demande qui a décidé de la journée du 26 octobre, et pourquoi ne pas laisser cette décision à la discrétion des écoles? Cette journée semble peu prisée par les enseignants du secondaire; le choix des ateliers offerts est peut-être en cause.

Madame Lussier nous indique que ce sont les services éducatifs de la Montérégie qui ont proposé cette journée.

Un parent s'interroge sur l'utilité des congés mobiles.

Ces congés sont bénéfiques aux enfants, car les enseignants peuvent les utiliser pour se ressourcer.

Madame Lussier souligne que le calendrier contient 2 journées pédagogiques mobiles donc une école pourrait fort bien décider que le lendemain de l'halloween est une journée de congé.

## 14. PRISES DE POSITION DE L'EXÉCUTIF.

### Résolution numéro cp247-03-01

CONSIDÉRANT la décision unilatérale de la Commission scolaire de ponctionner les budgets des écoles;

CONSIDÉRANT l'absence de consultation auprès des partenaires que nous sommes les parents,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Paul Richard de demander à la Commission scolaire Marie-Victorin que le comité de parents soit inclus dans le processus de consultation des partenaires.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Résolution numéro cp248-03-01

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique qui oblige chacun des conseils d'établissement à informer leur communauté;

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le directeur d'école doit soumettre le budget au conseil d'établissement pour adoption;

CONSIDÉRANT la difficulté pour les membres des conseils d'établissement d'obtenir des données financières fiables et significatives;

CONSIDÉRANT que les directions d'école imputent le manque d'information au Service des ressources financières et de l'approvisionnement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que des directions d'école rendent très peu compte à leur conseil d'établissement des données financières;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Linda D'Astous de demander à la direction de la Commission scolaire d'établir un cadre de présentation budgétaire et de suivi, avec un échéancier précis de dépôt de documents aux membres de chacun des conseils d'établissement de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité.**

Madame Johanne Gaudreau demande quelles sont les dates où les écoles doivent remettre au CE les cadres de présentation budgétaire.

Monsieur Jean Therrien suggère d'inclure une date dans ces prises de position.

#### **Résolution numéro cp249-03-01**

CONSIDÉRANT que le secteur de la formation générale des jeunes finance, à même les ponctions, les dépenses d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que les ponctions des budgets des écoles ont servi à financer des dépenses d'immobilisations et des compressions du MÉQ dans le transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Sylvie Picard de demander à la Commission scolaire un sommaire des ponctions effectuées pour l'année 2000-2001, **par école (établissement) et par service**, et d'obtenir une liste de toutes les sommes qui devaient être distribuées aux écoles et qui ont été retenues par la direction de la CSMV.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **15. ÉLECTIONS AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT**

Reporté à la prochaine réunion.

### **16. DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

#### **16.1 Nomination des 2 délégués et du substitut.**

##### **Résolution numéro cp250-03-01**

Monsieur Alain Déry propose monsieur Claude Roy au poste de délégué.

Monsieur Roy accepte.

Madame Isabelle Matte propose monsieur Mario Boudreault au poste de délégué.

Monsieur Boudreault accepte.

Monsieur Gilles Delisle propose monsieur Jean Therrien au poste de substitut.

Monsieur Jean Therrien accepte.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 17. CORRESPONDANCE

Monsieur Delisle nous demande de bien lire le sondage sur les coûts des effets scolaires et nous demande de revenir avec nos questions ou commentaires.

Il nous demande aussi de bien vouloir remplir les deux feuilles de sondage et nous rappelle qu'un tableau récapitulatif de la loi 118 est disponible sur la table à la sortie. Ce tableau pourrait nous être utile pour remplir le sondage sur la loi 118.

Le répertoire des camps de vacances pour l'été 2001 est disponible pour chacun sur la table à l'entrée.

La fiche d'inscription pour le congrès du mois de mai doit nous être remise le plus tôt possible. Vous pouvez les faire parvenir par télécopie à Isabelle Matte au 450-468-2803.

Lettre reçue d'un parent de Brossard concernant une sortie parascolaire proposée dans son école.

## 18. PAROLE AU PUBLIC.

Madame Sylvie Picard demande plus d'information sur le programme d'échanges internationaux de la formation professionnelle et les coûts qui y sont associés.

Des renseignements plus détaillés nous parviendront au cours des prochaines semaines. Dix mille dollars environ seront déboursés pour la participation de la Commission scolaire à ce projet, qui doit être considéré comme un investissement à long terme.

L'ACPM a adressé une lettre à monsieur Legault concernant les allocations qui ne suivent pas les énoncés de principe annoncés.

## 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

### Résolution numéro cp251-03-01

Il est proposé par monsieur Alain Déry et unanimement résolu que la présente réunion soit levée, il est 22 h 15.

-----

Isabelle Matte  
Secrétaire.